

3/11 ANS

LE GUIDE DE L'ÉCOLE

BIEN GRANDIR
DANS LE 10^e

Édition 2025-2026



Édito

Chère Madame, cher Monsieur,

La rentrée scolaire est toujours un grand moment d'émotion : pour les enfants d'abord, qui retrouvent leurs camarades de classe et se préparent à découvrir de nouveaux apprentissages, pour les parents ensuite, qui accompagnent leurs parcours jour après jour, et enfin pour les équipes éducatives, résolument engagées aux côtés de nos enfants pour assurer la transmission des savoirs fondamentaux et garantir à chacun les mêmes chances de réussite. Année après année, ce moment collectif nous rappelle que l'école publique, lieu d'inclusion et de mixité par excellence, est notre bien commun le plus précieux.

Dans un arrondissement tel que le 10^e, riche d'une très grande diversité, la rentrée est aussi l'occasion de renforcer les liens entre tous les acteurs qui participent à la vie de nos écoles : les personnels scolaires et périscolaires, les associations et les familles.

Parce que l'école est non seulement un lieu d'apprentissage et de construction de soi, mais aussi un espace d'ouverture sur la culture, le sport, l'art et la citoyenneté, l'ensemble des actions mises en œuvre offrent aux enfants un cadre de vie stimulant et épanouissant. La diversité des activités périscolaires, la qualité des repas, l'attention portée à l'aménagement des espaces extérieurs participent à cet objectif partagé : permettre à chaque élève d'apprendre et de grandir dans des conditions optimales qui célèbrent le vivre-ensemble et l'enrichissement mutuel.

Le guide que vous tenez entre les mains, édité chaque année par la Mairie du 10^e, est là pour vous accompagner au quotidien, répondre à vos questions, et vous donner toutes les clés pour vivre sereinement cette nouvelle année scolaire qui démarre.

Belle rentrée à toutes et tous !



Alexandra Cordebard et Éric Algrain



**ALEXANDRA
CORDEBARD**

Maire du 10^e
arrondissement



**ÉRIC
ALGRAIN**

Premier Adjoint à la Maire du
10^e, délégué à l'Éducation,
à la Politique de la Ville et à
la mise en œuvre du Plan
Climat - Énergie

**Ce guide 3-11 ans est édité par la
Mairie du 10^e arrondissement**
(72 rue du Faubourg Saint-Martin
– 75010 Paris – 01 53 72 10 10 –
www.mairie10.paris.fr)

Direction de la publication :
Alexandra Cordebard

Rédaction en chef : Paul Lorenté

Rédaction : Carol Menville

Crédits photos :

Mathieu Delmestre / MA10 ; Christelle Soriano / Caisse des écoles ; Guillaume Bontemps, Laurent Bourgogne, Émilie Chaix, Anne Desanlis, Joséphine Brueder, Henri Garat et Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris ; Natalia Zhekova et Paola Giannoni / iStock by Getty Images ; Adobe Stock ; Freepik

Conception : Mairie 10 ; Agence Bolivie
Chargé d'impression : Imprimerie de Compiègne

Tirage : 5 500 exemplaires
Août 2025

Pour toute demande de modification, merci d'envoyer un courriel à mairie10@paris.fr en précisant l'objet de votre requête. Le contenu du présent guide est la propriété exclusive de la Mairie du 10^e arrondissement. Toute reproduction, partielle ou totale, du contenu du présent document est strictement interdite, sauf accord explicite et écrit de la Mairie du 10^e arrondissement.

Sommaire

I. L'inscription à l'école publique	4
1. Comment inscrire son enfant à l'école publique ?	
2. Les demandes de dérogation scolaire	
II. Le fonctionnement de l'école publique	6
1. Les chiffres-clés du 10 ^e	
2. Qui fait quoi ?	
3. La journée type de l'enfant	
III. Les activités périscolaires et extrascolaires	10
1. Présentation générale	
2. Et les vacances dans tout ça ?	
IV. La restauration scolaire dans le 10^e	13
1. Inscription et tarification	
2. L'engagement de la Caisse des écoles du 10 ^e	
V. L'accompagnement personnalisé des élèves	16
1. Les ateliers d'accompagnement scolaire	
2. Les dispositifs d'inclusion à destination des enfants en situation de handicap	
VI. Les espaces-ressources du 10^e	19
1. Informations et accompagnement des familles	
2. Loisirs et culture	
3. Soutien scolaire	
4. Inclusion	
5. Santé physique et mentale	
VII. Glossaire	23



I. L'inscription à l'école publique

Comme le stipule le Code de l'Éducation, Paris, en tant que commune, « a la charge des écoles publiques établies sur son territoire ». À ce titre, votre **mairie d'arrondissement est seule responsable des inscriptions** à l'école publique de tout enfant en âge d'être scolarisé.

L'instruction est **obligatoire à partir de 3 ans**, ce qui correspond à l'entrée en **petite section de maternelle**. Sous certaines conditions bien précises, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent également être inscrits.



1. Comment inscrire son enfant à l'école publique ?

L'inscription doit se faire lorsque votre enfant entre en âge d'être scolarisé ou dès votre arrivée dans l'arrondissement. Elle s'effectue :

- en Mairie du 10^e, sur rendez-vous ou en vous présentant directement au Relais Informations Familles (RIF) ;
- en ligne, via le site www.mairie10.paris.fr.

Cette demande d'inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal).

À noter que les enfants scolarisés en grande section de maternelle sont **automatiquement inscrits à l'école élémentaire** dont dépend géographiquement leur famille pour la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

Les documents à joindre aux dossiers de demande d'inscription :

- **Pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) du responsable légal de l'enfant ;
- **Livret de famille** ou **copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant** ;
- **Justificatif de domicile** (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone / OU quittance de loyer datant de moins de 3 mois / OU titre de propriété ou bail de location / OU facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel / OU dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu) ;
- **Certificat de radiation** de l'école précédemment fréquentée pour les enfants ayant déjà été scolarisés (uniquement en cas de déménagement ou de changement d'établissement).



Une fois le certificat d'inscription remis aux parents par la Mairie du 10^e, ces derniers doivent prendre rendez-vous avec la direction de l'école, qui validera l'affectation de l'enfant en fonction des places disponibles dans l'établissement.

2. Les demandes de dérogation scolaire

La dérogation est une **procédure exceptionnelle**. Elle permet, sous réserve de places disponibles dans l'établissement demandé, d'accueillir un enfant dans une école autre que celle de son secteur, en prenant en considération la **situation particulière de la famille**.

Chaque enfant est inscrit auprès de l'école située dans le **secteur géographique dont dépend le domicile de la famille**. Ces secteurs, votés par le Conseil de Paris, sont établis dans l'objectif de garantir à tous les enfants une scolarisation de qualité qui favorise la mixité sociale et permet d'équilibrer au mieux les effectifs, selon les capacités d'accueil de chaque établissement.



Consultez en ligne la carte des secteurs scolaires.

Les motifs définis par la Mairie du 10^e arrondissement pour justifier une demande de dérogation scolaire sont les suivants :

- **Rapprochement des frères et sœurs au sein d'une même école ;**
- **Raison médicale ou handicap** avec reconnaissance de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ;
- **Motif social ;**
- **Personnel de l'Éducation nationale ou de la Ville de Paris** travaillant dans l'école demandée ou dans un autre établissement scolaire.

Le formulaire à remplir pour soumettre une demande de dérogation est disponible en Mairie du 10^e et sur www.mairie10.paris.fr, et doit être accompagné du justificatif correspondant. **Chaque demande est examinée en commission**, en présence du Premier Adjoint à la Maire du 10^e en charge des affaires scolaires, des inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale, des directeurs et directrices des écoles, de représentants de parents d'élèves et du Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 10^e. Les résultats sont communiqués aux parents par courrier dans les 10 jours suivant la tenue de la commission.

INFO

En cas de déménagement dans un autre arrondissement, tout enfant est autorisé à poursuivre sa scolarité dans l'établissement où il l'a démarrée.



II. Le fonctionnement de l'école publique

1. Les chiffres-clés du 10^e



Zoom sur les cours Oasis du 10^e

Moins de bitume et davantage de végétation, avec de l'ombre, des points d'eau et des revêtements innovants contre la chaleur : tel est le principe des « cours Oasis », imaginées pour adapter les écoles parisiennes au changement climatique et **offrir aux enfants des îlots de fraîcheur pensés pour toutes et tous**.

Réaménagées pour cette rentrée 2025, les écoles élémentaires **Saint-Maur et Vellefaux** portent à **huit le nombre de cours Oasis dans le 10^e**.

2. Qui fait quoi ?

L'Éducation nationale

Le Ministère de l'Éducation nationale a deux missions essentielles :

- **Définir** les programmes et contenus pédagogiques ainsi que les modalités des enseignements et des examens ;
- **Recruter** et affecter les personnels pédagogiques, en réévaluant chaque année le nombre de classes relevant de l'Académie de Paris.

Les enseignants et directeurs d'école dans le 10^e sont placés sous l'autorité du directeur académique en charge de l'enseignement du premier degré et sous celle des deux inspectrices de circonscription de l'arrondissement.



La Ville de Paris

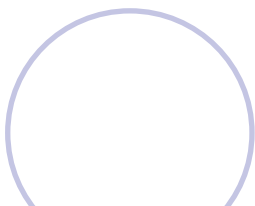
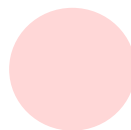
À travers la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), la Ville de Paris a pour missions :

- **D'assurer** le fonctionnement matériel des établissements scolaires (construction, travaux, entretien, mobilier, fournitures...) ;
- **De recruter** les personnels municipaux intervenant dans les écoles (agents de service, assistantes maternelles, gardiens, professeurs de la Ville de Paris...) ;
- **D'organiser** et de gérer les activités périscolaires et extrascolaires (voir p. 10).

La Mairie d'arrondissement

Pour compléter l'action menée par la Ville de Paris, la Mairie d'arrondissement a la charge de :

- **Gérer** les inscriptions scolaires et les demandes de dérogation ;
- **Financer** l'achat de fournitures scolaires ;
- **Coordonner** la programmation et les crédits pour les travaux dans les écoles ;
- **Soutenir** des projets pédagogiques portés par les écoles.





Zoom sur les personnels de la Ville de Paris

Les Gardiens d'école : Chargés de l'accueil et de l'accès aux bâtiments, ils assurent la sécurité des écoles et des écoliers en régulant les entrées et les sorties.

Les Responsables Éducatifs de la Ville (REV) : Ils sont responsables de tous les animateurs pour les temps périscolaires et extrascolaires ainsi que des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM).

Les Adjoints d'Animation et d'Action Sportive (AAAS) : Ils assurent l'encadrement des enfants pendant les temps d'activités périscolaires et extrascolaires.

Les Professeurs de la Ville de Paris (PVP) : Recrutés sur concours et rémunérés par la Ville de Paris, ils enseignent en élémentaire les arts plastiques, l'éducation musicale et l'éducation physique et sportive.

Les Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ASEM) : Ils assistent l'équipe enseignante dans l'organisation des activités pédagogiques et le maintien de l'hygiène corporelle des enfants.

Les Agents Techniques des Écoles (ATE) : En élémentaire, les ATE entretiennent les locaux au quotidien et veillent à la propreté du linge et du matériel pédagogique.

L'équipe médico-sociale : Composée de médecins, de secrétaires médicaux et d'assistants sociaux scolaires, elle assure des missions de prévention, de diagnostic et d'accès à la santé auprès des élèves et de leurs familles.

Un kit de rentrée gratuit pour les élèves de CP

Depuis 2024, tous les enfants inscrits en CP dans une école publique parisienne reçoivent à la rentrée un **kit complet de fournitures scolaires 100 % gratuit**.

Cette mesure concerne **12 500 enfants** et vise à décharger les familles du poids, tant financier que psychologique, de ces achats essentiels.



3. La journée type de l'enfant

L'école est un **lieu structurant de la vie de l'enfant**, rythmée par le temps d'apprentissage scolaire mais aussi par les temps périscolaires. Le respect des horaires et l'assiduité des enfants comptent parmi les fondements des règles de l'école.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe
11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner
13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe	Centre de loisirs	13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe
	15h-16h30 Temps d'activités périscolaires			15h-16h30 Temps d'activités périscolaires
16h30-18h30 Goûter récréatif	16h30-18h30 Goûter récréatif		16h30-18h30 Goûter récréatif	16h30-18h30 Goûter récréatif

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe
11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner
13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe	Centre de loisirs	13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe
	15h-16h30 Temps d'activités périscolaires			15h-16h30 Temps d'activités périscolaires
16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus	16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus		16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus	16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus

Éducation nationale
Ville de Paris

III. Les activités périscolaires et extrascolaires

1. Présentation générale

Encadrés par le personnel de la Ville de Paris et proposés **gratuitement sur inscription**, les temps d'activités périscolaires (au sein de l'école pendant l'année scolaire, en dehors des heures de classe) et extrascolaires (pendant les vacances scolaires) contribuent à **la formation et à l'épanouissement des enfants**. Pensés en complément de l'action menée par l'Éducation nationale, ils **favorisent l'échange et la découverte** à travers une multitude d'activités pour répondre aux besoins et aux envies de chacune et chacun.

Le temps du midi

Le temps du midi, qui se déroule de 11h30 à 13h30, est un moment de restauration mais aussi un temps éducatif et de détente qui favorise la socialisation et le vivre-ensemble.

Le goûter récréatif (école maternelle)

Ce moment convivial, proposé en semaine de 16h30 à 18h30, est conçu pour répondre aux besoins de détente des enfants en fin de journée. Il inclut la distribution d'une collation élaborée par la Caisse des écoles, suivie d'activités ludo-éducatives variées (jeux, contes, expression corporelle et artistique...).

Les études surveillées (école élémentaire)

Elles se déroulent tous les jours de la semaine de 16h30 à 18h et permettent aux enfants de faire leurs devoirs sous la surveillance d'animateurs de la Ville de Paris.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP, qui se déroulent les mardis et vendredis de 15h à 16h30, proposent un large panel d'activités ludo-éducatives (sport, culture, arts, sciences...). Ils sont gérés par des animateurs de la Ville de Paris ou des intervenants associatifs.

Les espaces premiers livres (école maternelle) et les bibliothèques centres de documentation (école élémentaire)

Ces lieux permettent la mise en place régulière d'activités de sensibilisation autour du livre et de la lecture sur les temps du midi, du goûter et de l'étude surveillée. Ces activités sont gérées par des animateurs spécialisés.

Les Ateliers bleus (école élémentaire)

Mis en place de 16h30 à 18h, ils permettent aux enfants de découvrir diverses disciplines artistiques et sportives telles que le cirque, le théâtre, la magie...

Les Ateliers du samedi matin

Ouverts tous les samedis matin de 8h45 à 11h45 dans les écoles élémentaires Martel, Aqueduc et Saint-Maur, ces ateliers sans inscription accueillent les enfants de 4 à 14 ans révolus. Au programme : de nombreuses activités ludiques, sportives et culturelles proposées gratuitement et animées par différents acteurs municipaux ou associatifs.

Connaissez-vous les Passerelles ?

Les actions dites « Passerelles » visent à faciliter la transition des enfants avant leur entrée en maternelle, en CP et en 6^e. Élaborées par l'ensemble des équipes de la petite enfance, elles favorisent une adaptation progressive afin de vivre au mieux ces moments-clés.

C'est dans ce cadre qu'un **centre de loisirs petite enfance** est ouvert chaque été dans le 10^e. Dédié aux enfants de **2 ans et demi à 4 ans**, il vise à préparer les petits en vue de la rentrée scolaire tout en consolidant les acquis de la première année de maternelle.

Les loisirs pour toutes et tous

Les centres de loisirs, gérés par la Ville de Paris, sont ouverts dans toutes les écoles **les mercredis**, et dans une partie des écoles, dites de « regroupement », pendant **les vacances scolaires**.

Chacun d'entre eux propose une **alternance d'activités et de sorties pour répondre aux besoins des enfants accueillis**. Sauf exception, les inscriptions dans un centre donné dépendent de la sectorisation au même titre que les inscriptions à l'école.

Les **tarifs sont fonction du quotient familial** et les **inscriptions se font selon un calendrier précis**, à retrouver ici : <https://www.paris.fr/pages/centres-de-loisirs-2084>.

2. Et les vacances dans tout ça ?

Les Vacances Arc-En-Ciel

Chaque été, la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris (DASCO) propose, pour les **enfants âgés de 4 à 16 ans**, des **séjours à la mer, à la campagne et à la montagne à tarifs préférentiels**. Afin de garantir une égalité d'accès à ce dispositif, l'attribution des places se fait via un **tirage au sort annuel**, qui permet aux familles pré-inscrites d'obtenir un ordre de priorité en fonction de leurs revenus et de leur situation.

Les pré-inscriptions se font **en ligne, généralement début janvier** au retour des vacances d'hiver. Si un enfant a des besoins éducatifs particuliers et/ou se trouve en situation de handicap, la famille peut contacter directement le service Inclusion des Vacances Arc-en-Ciel au 01 42 76 33 04 (joignable du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Une fois le tirage au sort effectué, les familles retenues sont contactées afin qu'elles finalisent leur inscription en déposant en ligne les pièces justificatives demandées.



Envie d'en savoir plus ?
Flashez ce QR code !



Les Mini-Séjours

À l'occasion des vacances scolaires, des séjours sont régulièrement proposés aux familles **directement via le centre de loisirs où sont inscrits leurs enfants**. Ces « mini-séjours », d'une **durée maximale de 5 jours**, s'adressent aux **enfants de 4 à 13 ans**. Ils se déroulent dans des régions favorisant la découverte de la nature (campagne, mer, montagne) et proposent des activités spécifiquement adaptées à l'âge des enfants accueillis.

Le **nombre de places est limité à 24 enfants par séjour**, et les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial.

Ces Mini-Séjours, tout comme les Vacances Arc-en-Ciel, sont pensés et organisés pour permettre **l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers**.

Des difficultés avec les outils numériques ?

Besoin d'un coup de pouce pour effectuer vos démarches en ligne ?
Vous pouvez vous faire aider gratuitement par :

- **le Conseiller numérique de la Mairie du 10^e**, qui vous accueille chaque semaine sur rendez-vous (72, rue du Faubourg Saint-Martin / 01 53 72 10 10) ;
- **le centre social Aires 10**, qui propose des permanences sans rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 10h à 12h, ainsi que les vendredis de 14h à 16h (2, rue du Buisson Saint-Louis / 01 42 02 82 51) ;
- **l'Espace de vie sociale La Grange**, qui propose des ateliers sur inscription gratuite tous les jeudis de 16h30 à 17h30 (1, rue Louis Blanc / 01 42 01 46 83).



IV. La restauration scolaire dans le 10^e

La restauration (déjeuner et goûter) dans les écoles publiques de l'arrondissement est **assurée par la Caisse des écoles du 10^e et ses 150 agents**. Présidée par la Maire, Alexandra Cordebard, cette structure gère chaque jour **la préparation de 5 500 repas dans les 19 cuisines du 10^e**. Temps essentiel qui rythme la journée de l'enfant, le déjeuner est un moment précieux qui favorise la socialisation tout autant que l'apprentissage.

1. Inscription et tarification

La cantine est ouverte, sur inscription préalable, à tout enfant scolarisé dans une école publique de l'arrondissement. **Les enfants sont inscrits pour des jours fixes, de 1 à 5 par semaine**, pour toute la durée de l'année scolaire. Une modification peut toutefois être demandée en cours d'année.

L'inscription et le calcul du tarif doivent être renouvelés chaque année auprès de la Caisse des écoles du 10^e, directement depuis son site Internet (www.cde10.fr), par courriel à l'adresse cde@cde10.fr, ou par courrier en renvoyant le bulletin papier dûment complété. Celui-ci est disponible en téléchargement sur le site de la Caisse des écoles ou auprès de la direction de l'école de votre enfant.

La grille tarifaire, composée de 10 tranches, est fixée par le Conseil de Paris. L'attribution de ces tranches est fonction des revenus du foyer, sur la base du quotient familial.

Tranche tarifaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Quotient familial en €	≤ 234	de 234,01 à 384	de 384,01 à 548	de 548,01 à 959	de 959,01 à 1 370	de 1 370,01 à 1 900	de 1 900,01 à 2 500	de 2 500,01 à 3 333	de 3 333,01 à 5 000	≥ 5 000
Tarif par repas	0,13 €	0,85 €	1,62 €	2,28 €	3,62 €	4,61 €	4,89 €	5,10 €	6,00 €	7,00 €

Ces tarifs sont inchangés depuis 2015. Ils ne correspondent qu'à une partie du coût réel des repas, **la Ville de Paris participant au financement à hauteur de 67 %** par le biais d'une subvention versée à la Caisse des écoles.

La facturation est généralement établie à chaque période de vacances scolaires. La **dématérialisation des factures**, via le Portail Famille du site de la Caisse des écoles du 10^e, est recommandée. À défaut, la facture sera systématiquement remise à l'enfant (et à l'ainé dans le cas d'une fratrie) par la direction de l'école. À noter que les repas non consommés **ne peuvent être remboursés qu'en cas de maladie de l'enfant** pendant au moins **trois jours consécutifs**, sur présentation d'un justificatif médical.

Le paiement peut se faire par **prélèvement automatique, carte bancaire, chèque ou espèces**.

Modalités d'inscription,
règlement intérieur de la
restauration scolaire ou encore
foire aux questions : toutes les
informations sont à retrouver ici



2. L'engagement de la Caisse des écoles du 10^e

Des repas équilibrés et de qualité

Les menus, communs à toutes les écoles publiques du 10^e et incluant un **menu végétarien deux fois par semaine**, sont élaborés par **une diététicienne** en privilégiant l'équilibre, la variété et le plaisir, puis présentés à la **Commission des menus**. Composée d'élèves, de parents et de personnels, cette commission a pour responsabilité d'évaluer la qualité des repas et d'échanger sur les nouvelles recettes proposées par la Caisse des écoles.

En complément, un « **Club des goûteurs** » est proposé tous les ans dans chaque école élémentaire afin de faire des enfants des acteurs de leur cantine tout en leur permettant de découvrir de nouvelles saveurs.

Les menus sont affichés chaque semaine à l'entrée des écoles et disponibles sur le site Internet de la Caisse des écoles du 10^e (www.cde10.fr). Actuellement en phase d'expérimentation dans trois écoles élémentaires, une **alternative végétarienne quotidienne** sera prochainement proposée dans l'ensemble des établissements scolaires du 10^e.

Une alimentation durable et responsable

Les plats servis dans les cantines du 10^e sont **préparés chaque jour sur place**, directement dans les écoles. Ils tiennent compte de la saisonnalité, et la part de **l'alimentation bio et durable** est passée de 13 % en 2014 à **87 % en 2024**.

Depuis 2019, la Mairie du 10^e et la Caisse des écoles sont engagées dans la démarche « **Mon Restau Responsable** », qui vise à garantir une cuisine de qualité, respectueuse de la santé de nos enfants et de la planète.

En 2022, les cantines du 10^e ont par ailleurs été **labellisées Ecocert « En cuisine »** de niveau 2, reflet de leur engagement pour une **restauration toujours plus durable, plus locale et plus saine**.

Enfin, pour sensibiliser les enfants à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, chacune et chacun peut opter pour **une portion adaptée à sa faim**. Cet engagement responsable se retrouve d'un bout à l'autre de la chaîne, depuis le choix du producteur jusqu'à l'assiette et au-delà, car aujourd'hui toutes les cantines du 10^e **trient et valorisent leurs biodéchets** !

Depuis quelques mois, l'intégralité des écoles élémentaires du 10^e sont par ailleurs équipées de **plateaux en inox**. De fabrication française, ils permettent de **réduire drastiquement la place du plastique** dans les cantines et de réduire la charge portée par les enfants et les personnels tout en maintenant une qualité de service optimale.

Pour suivre toute l'actualité de la Caisse des écoles du 10^e, flashez ce QR code



V. L'accompagnement personnalisé des élèves

1. Les ateliers d'accompagnement scolaire

Plusieurs dispositifs ont été mis en place par la Ville de Paris afin d'offrir aux enfants qui en ont besoin un accompagnement scolaire renforcé. **Ces ateliers sont gratuits et associent étroitement parents et enseignants.**

Les clubs « Coup de pouce » CLE et CLEM

Fruit d'un partenariat entre la Ville de Paris, l'Éducation nationale et l'association Coup de pouce, ces dispositifs sont réservés **aux écoles en réseau d'éducation prioritaire** ou bénéficiant d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative.

Les « **Clubs Lecture et Écriture** » (CLE), organisés par petits groupes de 5 à 6 élèves, s'adressent aux **enfants de CP** et visent à **favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture** à travers des activités ludiques. Les « **Clubs Lecture, Écriture et Mathématiques** » (CLEM) sont quant à eux **destinés aux élèves de CE1** et incluent en complément un accompagnement en mathématiques. Ces ateliers se déroulent **trois soirs par semaine**, de 16h30 à 18h (hors vacances scolaires).

Les « Ateliers Lecture, Expression, Mathématiques » ALEM

Organisés par la Ville de Paris et l'Éducation nationale, ces « **Ateliers Lecture, Expression, Mathématiques** », qui se déroulent par groupes de 6 à 10 enfants, ont pour objectif de **stimuler l'expression, de renforcer l'autonomie et de consolider les apprentissages en français et en mathématiques des élèves de CM1 et de CM2** afin de favoriser la transition vers le collège. Ils se déroulent **quatre soirs par semaine de 16h30 à 18h**, hors vacances scolaires (deux soirs sont consacrés au français, et deux autres soirs sont consacrés aux mathématiques).

Ces divers ateliers d'accompagnement débutent au **retour des vacances de Toussaint**, afin de permettre aux enseignants de repérer les élèves en difficulté et de proposer aux familles **ce service, qui est facultatif**. Ils se prolongent pendant toute la durée de l'année scolaire et se concluent par une **cérémonie en Mairie du 10^e** afin de saluer le travail accompli par toutes et tous.

2. Les dispositifs d'inclusion à destination des enfants en situation de handicap

En vertu du Code de l'éducation, **le service public se doit de veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction**. Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.

Au-delà des actions menées depuis plusieurs années pour **améliorer l'accessibilité des bâtiments scolaires**, la Ville de Paris s'est attachée à développer **différents dispositifs** afin de permettre aux **enfants en situation de handicap** de **participer pleinement à la vie scolaire** au sein de leur établissement.

En complément de l'action de l'État, qui peut affecter des **Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)**, elle déploie ainsi des **renforts de personnels** au sein des équipes d'animation afin d'accompagner au mieux les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Une dotation spécifique est par ailleurs réservée au budget de fonctionnement des établissements scolaires disposant d'**Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, lesquelles viennent en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cet accueil inconditionnel à l'école s'applique également aux **activités périscolaires et extrascolaires proposées dans notre arrondissement**, et se développe année après année sous l'impulsion de la CASPE (Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance) **des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements**, qui élabore des **stratégies d'inclusion et d'accessibilité universelle** en faveur des enfants à besoins éducatifs particuliers. Parmi celles-ci :

Le centre de loisirs à parité (CLAP) pour les 6-13 ans

Le **CLAP élémentaire Clichy**, situé au 10 rue de Clichy dans le 9^e et adossé à un centre de loisirs élémentaire « classique », accueille tous les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires, **jusqu'à 15 enfants en situation de handicap et sans handicap**. L'objectif de cette structure, ouverte à toutes et tous sans condition de sectorisation, est de **favoriser le vivre-ensemble, l'entraide et l'enrichissement mutuel** à travers des activités et des sorties adaptées aux besoins de chaque enfant.

L'inscription se fait en ligne via le portail Paris Familles pour les enfants sans handicap, et directement auprès du CLAP pour les enfants en situation de handicap afin de permettre l'identification de leurs besoins.

CONTACT ✉ inscriptionclapclichy@paris.fr

Autrement Capable, le centre de ressources d'inclusion local (CRIL)

Ce centre accueille à la journée, durant les vacances scolaires, **jusqu'à 32 enfants d'écoles maternelles et élémentaires**. Élaboré autour de la **pédagogie inclusive**, il vise à répondre aux besoins de chacun en proposant un fonctionnement personnalisable ainsi que des matériels **communs adaptés à tous**. Trois espaces ont été conçus pour accueillir les enfants en libre circulation : un **Espace Sensoriel** (pensé pour être un endroit calme où chacun peut venir se reposer librement), un **Espace Motricité**, et un **Espace Activité/Communication et Expression**.

Les inscriptions ne sont pas gérées par les familles mais effectuées directement par les centres de loisirs parisiens.



Connaissez-vous la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?

La MDPH, créée par la Ville de Paris en 2006, **accompagne dans leurs démarches quotidiennes les personnes en situation de handicap et leurs familles**. Elle coordonne notamment les demandes d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), participe à la mise en œuvre du Projet personnalisé de scolarisation (PPS), ou encore oriente en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). **Son antenne réservée aux enfants est située au 33 rue Alphonse Penaud dans le 20^e.**

Il existe en parallèle de ces dispositifs municipaux de nombreuses ressources associatives (voir p. 19-23).



Paris Familles, le portail en ligne qui facilite la vie des parents

Lancé par la Ville de Paris en 2024, le portail en ligne Paris Familles vous permet de **gérer en un clic les diverses inscriptions et activités de vos enfants** (centre de loisirs, goûters, études surveillées, conservatoire, etc.) ainsi que le règlement des factures correspondantes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur familles-portail.paris.fr.

→ À noter que Paris Familles ne concerne pas la facturation de la restauration scolaire, pour laquelle votre interlocuteur reste la Caisse des écoles du 10^e.

Pour accéder à Paris Familles, il vous suffit de vous connecter à votre compte personnel « Mon Paris ».

Si vous n'en avez pas encore, vous pouvez en créer un en flashant ce QR code →



VI. Les espaces-ressources du 10^e pour les enfants et leurs parents

1. Informations et accompagnement des familles

Parce qu'être parent n'est pas toujours de tout repos, de nombreuses ressources existent dans le 10^e pour vous informer, vous orienter et vous accompagner au quotidien. N'hésitez pas à les solliciter.

Le Relais Informations Familles (RIF)

Mis en place par la Mairie du 10^e, le RIF est un espace destiné à orienter les parents, à les aider dans les démarches d'inscription à l'école, et à les accompagner par le biais d'ateliers et de groupes de parole autour de la parentalité.

📍 72, rue du Faubourg Saint-Martin
☎ 01 53 72 11 50

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI est un service gratuit, accessible à toutes et tous sans conditions de revenus, et financé par la Ville de Paris et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ses centres proposent notamment un suivi médico-social gratuit aux enfants de 0 à 6 ans ainsi que des séances de médiation familiale.

Les centres de PMI du 10^e :

PMI Aqueduc

📍 55, rue de l'Aqueduc
☎ 01 55 26 94 55

PMI Croix-Rouge

📍 48, rue du Faubourg Saint-Denis
☎ 01 47 70 10 34

PMI La Villette

📍 73, boulevard de la Villette
☎ 01 44 84 70 22

PMI Alban Satragne

📍 3, square Alban Satragne
☎ 01 53 34 24 90

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le site www.caf.fr vous guide pas à pas dans vos démarches et vous informe sur les différentes aides proposées.

La Maison des solidarités du 10^e

Cette structure a pour mission d'informer et d'orienter les usagers de l'arrondissement. Ses équipes proposent notamment un accompagnement social aux familles en difficulté.

📍 23bis, rue Bichat
☎ 01 53 19 26 26

La Médiation Familiale Paris Esperem

Association offrant un service d'accompagnement pour préparer, dans le cadre d'une séparation, un futur apaisé autour des enfants et/ou de la famille au sens large.

📍 190, rue Lafayette
☎ 01 40 35 81 60

Espace universel

Lieu dédié à l'intégration et à l'accompagnement des parents issus de l'immigration.

📍 25-27, rue de l'Échiquier
☎ 01 45 23 58 70



2. Loisirs et culture



Mon enfant et les écrans

Si le numérique facilite l'accès à de nombreuses ressources et offre une formidable ouverture sur le monde, les écrans peuvent aussi avoir des effets négatifs sur le développement et la santé des plus jeunes. À chaque âge son écran !

- **De 3 à 6 ans : L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels**
Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille.
- **De 6 à 9 ans : L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social**
Créez avec les écrans, expliquez-lui Internet.
- **De 9 à 12 ans : L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde**
Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges.

Conservatoire municipal d'arrondissement Hector Berlioz

Présent dans toutes les écoles publiques du 10^e, le conservatoire propose aux élèves de CP une initiation à la musique et au spectacle vivant avec son « Parcours de Sensibilisation Musicale ». Conçu pour compléter le projet éducatif délivré par les professeurs des écoles et les professeurs d'éducation musicale de la Ville de Paris, il permet de faire découvrir aux enfants la formation d'excellence dispensée toute l'année au sein du conservatoire.

📍 6, rue Pierre Bullet
☎ 01 42 38 33 77

Médiathèque Françoise Sagan

Elle propose une collection de 100 000 documents (livres, DVD, CD, vinyles, presse), dont 30 000 destinés à la jeunesse. Elle abrite également le Fonds patrimonial « Heure Joyeuse », soit 100 000 documents jeunesse du XVI^e siècle à nos jours à consulter sur place, et propose une riche programmation culturelle, gratuite et ouverte à toutes et à tous.

📍 8, rue Léon Schwartzberg
☎ 01 53 24 69 70

Bibliothèque Claire Bretécher

Le 2^e samedi de chaque mois, à 10h30, un atelier de lecture de contes est organisé pour les enfants de 0 à 5 ans.

📍 11, rue de Lancry
☎ 01 42 03 25 98

Bibliothèque François Villon

Un mercredi par mois, un atelier est proposé aux plus jeunes pour jouer, créer, inventer, découvrir...

📍 81, boulevard de la Villette
☎ 01 42 41 14 30

DES COURS DE RÉCRÉ OUVERTES LE SAMEDI !

Dans le cadre du dispositif de la « Ville du quart d'heure », qui vise à remettre l'école au cœur des quartiers, plusieurs cours de récréation sont ouvertes aux familles **tous les samedis de l'année scolaire, de 10h à 19h** (fermeture à 17h d'octobre à février). Au programme : des activités ludiques et des loisirs entièrement gratuits, pour petits et grands !

- **École élémentaire Parmentier**
159, avenue Parmentier
- **École élémentaire des Récollets**
19, passage des Récollets
- **École maternelle Aqeduc**
39, rue de l'Aqeduc
- **Ancienne école maternelle Paradis**
20, rue de Paradis

Bassin-école de la Grange-aux-Belles

Ateliers d'adaptation à l'eau, apprentissage de la nage et séances d'aqua-jeux en famille, pour les enfants de 0 à 8 ans.

- 📍 17, rue Boy-Zelenski
- ☎ 01 42 03 40 78
- ✉ information-gab@asso-crl10.net

Les Petits Poètes

Espace d'accueil du CRL10 proposant des ateliers créatifs et des sorties pour les enfants et leurs familles.

- 📍 16, rue Boy-Zelenski
- ☎ 06 67 27 21 55
- ✉ lespetitspoetes@crl10.net

COUP DE PROJECTEUR SUR LES CENTRES PARIS ANIM'

Les centres Paris Anim', en délégation de service public de la Ville de Paris, offrent une palette de quelque **400 activités dans tous les domaines** (accompagnement à la scolarité, culture, sport, arts du spectacle, musique, informatique, etc.), à des tarifs préférentiels. Ouverts toute l'année, ils proposent aussi, pendant les vacances scolaires, **des stages, des sorties et des séjours**. Au nombre de quatre dans le 10^e, ils sont gérés par l'association CRL10 :

- ➔ **Centre Château-Landon**
31, rue du Château-Landon / 01 46 07 84 12
- ➔ **Centre Grange-aux-Belles**
6, rue Boy-Zelenski / 01 42 03 40 78
- ➔ **Centre Jean Verdier**
11, rue de Lancry / 01 42 03 00 47
- ➔ **Centre Jemmapes**
116, quai de Jemmapes / 01 48 03 33 22

! En raison des travaux d'ampleur prévus dans la piscine adjacente, les locaux du centre Château-Landon resteront fermés jusqu'en 2026. L'ensemble des activités habituellement proposées sont toutefois maintenues dans des structures de proximité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.crl10.net.

Graine de familles

Lieu d'accueil enfants-parents pour les 0-6 ans qui offre aux familles un espace convivial où jouer ensemble, partager et se faire accompagner au quotidien.

- 📍 8, rue Perdonnet
- ☎ 01 42 09 82 30

Ludothèques en plein air

L'R de jeux / Place de la République

Plus grande ludothèque en plein air de France, elle propose des activités gratuites aux familles et à tous les publics.

La Ludomouv' citoyenne / Place Jan Karski

Animée par des bénévoles avec le concours du CRL10, elle propose de multiples activités ludiques et gratuites pour les enfants et leurs familles.

➔ Plus d'infos sur Paris.fr !

3. Soutien scolaire

Aires 10

Centre social proposant de l'accompagnement scolaire aux enfants du CP jusqu'au collège. Ces séances, qui incluent aide aux devoirs et activités ludiques, se déroulent tous les soirs de la semaine, de 16h30 à 18h.

- 📍 2, rue du Buisson Saint-Louis
- ☎ 01 42 02 82 50
- ✉ contact@aires10.net

Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT)

Association proposant un accompagnement à la scolarité pour les enfants de familles issues de l'immigration.

- 📍 2bis, rue Bouchardon
- ☎ 01 42 01 12 60
- ✉ acort@acort.org

Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul

Association proposant des activités socio-éducatives (accompagnement scolaire, sport, arts, loisirs, séjours...) à destination des enfants à partir de 6 ans.

- 📍 12, rue Bossuet
- ☎ 01 48 78 61 01
- ✉ accueil@jeunes-saintvincent.org

Association Robert Desnos

Association proposant un accompagnement à la scolarité pour les élèves du CE1 à la 3^e ainsi que des ateliers linguistiques pour adultes (apprentissage du français, perfectionnement de l'écrit et de l'oral, conversations).

- 📍 9, rue Louis Blanc
- ☎ 06 62 41 22 61
- ✉ veronique.morard@bbox.fr

Axes pluriels

Espace de vie sociale proposant un accompagnement scolaire pour les élèves du primaire et du secondaire, mais aussi des cours de français et des sorties pour les familles.

- 📍 55, rue du Château d'Eau
- ☎ 01 44 83 03 64
- ✉ axespluriels@gmail.com

Le Club Tournesol

Géré par l'association ARC-EA, cet espace de vie sociale propose un accompagnement à la scolarité à partir du CP, ainsi que des activités parents-enfants et un point d'accès au numérique.

- 📍 13, rue du Terrage
- ☎ 01 43 29 62 61
- ✉ clubtournesol10@arc-ea.org

Le Pari's des Faubourgs

Centre social proposant diverses activités sportives et éducatives, ainsi qu'un accompagnement à la scolarité. Ces séances, ouvertes aux enfants à partir de 8 ans, se déroulent les lundis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30.

- 📍 12, rue Léon Schwartzberg
- ☎ 01 45 23 34 87
- ✉ accueil@lepfb.net

4. Inclusion

Ikigai

Association proposant des activités et des supports pédagogiques innovants pour favoriser l'inclusion des enfants avec autisme ou troubles du neuro-développement.

- 📍 5, rue Jules Lefèbvre (9^e)
- ☎ 06 23 16 73 57
- ✉ contact@association-ikigai.org

J'imaginerais

Association proposant des activités artistiques, culturelles et sportives destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes avec autisme.

- 📍 16, rue Boy-Zelenski
- ☎ 07 70 34 38 34
- ✉ jimainerais@gmail.com

TouPI (Tous Pour l'Inclusion)

Association proposant un accompagnement aux familles concernées par le handicap cognitif (troubles autistiques, troubles de l'apprentissage, trisomie...).

- 📍 120, boulevard de Magenta
- ☎ 07 81 82 45 62
- ✉ toupi@outlook.fr

5. Santé physique et mentale

Association Olga Spitzer

Association dédiée à la protection de l'enfance et proposant des actions de soutien à la parentalité.

- 📍 9, cour des Petites Écuries
- ☎ 01 43 46 76 23

Centre médico-psychologique infanto-juvénile (CMP)

Centre dédié aux enfants en souffrance psychique.

- 📍 120, quai de Jemmapes
- ☎ 01 42 00 05 05

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

Centre proposant un suivi et un accompagnement des enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement.

- 📍 9, cour des Petites Écuries
- ☎ 01 42 46 33 11

Les Pâtes au beurre

Espace gratuit, anonyme et accessible sans rendez-vous, qui propose un soutien psychologique aux parents, en présence ou non de leurs enfants.

📍 140, rue du Faubourg Saint-Martin
☎ 06 22 03 23 41

Service d'écoute psychologique parents-enfants D. W. Winnicott

Consultations psychologiques par téléphone ou sur place (sur rendez-vous), gratuites et anonymes, centrées sur les conflits familiaux et le soutien à la parentalité.

📍 9, cour des Petites Écuries
☎ 01 42 46 66 77

Zoom sur la Mission Droits de l'Enfant



Créée en 2020 par la Ville de Paris, la Mission Droits de l'Enfant a son siège dans le 10^e, au sein de l'ancienne école Paradis. Son rôle : **défendre et promouvoir les droits de tous les enfants parisiens**. Grâce à ses équipes de volontaires en service civique, elle intervient à travers la capitale, au sein de tous les lieux accueillant des enfants. Outre la connaissance de leurs droits fondamentaux, garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant, les intervenants s'attachent, par le biais d'ateliers ludiques et interactifs, à **sensibiliser les jeunes pour prévenir notamment le harcèlement et les violences sexuelles**.

Envie d'en savoir plus ? Contactez la Mission Droits de l'Enfant en écrivant à missiondroitsdelenfant@paris.fr.

Pour visualiser, sous forme de cartographie, l'ensemble des **ressources de santé accessibles aux jeunes dans le 10^e**, flashez ce QR code.



VII. Glossaire

AESH : Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

ALEM : Atelier Lecture, Expression, Mathématiques

ATE : Agent Technique des Écoles

ASEM : Agent de Service des Écoles Maternelles

BCD : Bibliothèque et Centre de Documentation

CASPE : Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance

CDEN : Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

CLAP : Centre de Loisirs À Parité

CLE : Club Lecture et Écriture

CLEM : Club Lecture, Écriture et Mathématiques

CLIN : Classe d'initiation au français pour élève non francophone

DASCO : Direction des Affaires Scolaires

DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports

ENT : Espace Numérique de Travail

EPL : Espace Premiers Livres

EVS : Employé de Vie Scolaire

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

PVP : Professeur de la Ville de Paris

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

REV : Responsable Éducatif de la Ville

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

VOS CONTACTS UTILES

Mairie du 10^e arrondissement

- 📍 72, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris
- ☎ 01 53 72 10 10
- ✉ mairi10@paris.fr
- 🌐 www.mairi10.paris.fr

Relais Informations Familles

- 📍 Escalier B, 1^{er} étage
- ☎ 01 53 72 11 50
- ✉ DDCT-MA10-Ecoles@paris.fr
- Ouvert les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h (nocturne le jeudi jusqu'à 19h30) et les mardis de 10h30 à 17h

Caisse des écoles du 10^e

- 📍 Escalier A, 3^e étage
- ☎ 01 42 08 32 85
- ✉ cde10@cde10.fr
- Ouvert les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h et les vendredis de 8h30 à 12h

La Mairie du 10^e remercie les parents d'élèves, les directrices et directeurs d'école, les représentants des circonscriptions de l'Éducation nationale ainsi que les personnels de la CASPE et de la Caisse des écoles, qui ont pris une part active dans l'élaboration de ce livret d'accueil.

Photo de couverture : école maternelle Léon Schwartzberg, Paris 10^e (© Anne Desanlis / Ville de Paris)

Ville de Paris

Circonscription des Affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE)

- 📍 27, rue des Petites Écuries,
75010 Paris
- ☎ 01 80 05 42 49

Circonscriptions de l'Éducation nationale pour le 10^e arrondissement

10^e Rochechouart (A) :

- 📍 10, rue de Clichy, 75009 Paris
- ✉ ce.ien9-10a@ac-paris.fr

10^e Récollets (B) :

- 📍 7-9, passage des Récollets,
75010 Paris
- ✉ ce.ien10b@ac-paris.fr

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



@mairi10paris

